Cycle Assermentation 2024
Formation Judiciaire des personnels des organismes de logement collectif et copropriétés
3 séminaires sont proposés

La conduite du projet assermentation

L'organisme doit-il s'engager ou non dans la démarche d'assermentation ? Si oui, selon quelle méthode et quelles étapes ?

Durée : 3 heures soit ½ journée. **Dates** : 9 février ou 15 novembre

Public : Managers du public à assermenter : direction RH et formation, direction de proximité, gestion locative & collective, référents tranquillité-sûreté…

Objectifs :

- Bien comprendre les fondements, enjeux et champ d'application de l'assermentation ;
- Tirer les enseignements des premiers retours d'expériences ;
- Être en mesure de communiquer (au CA, au CSE, aux salariés) sur les questions sensibles qui se posent (exposition aux risques, impact sur les fiches de poste ; volontariat, compétences et profils requis) ;
- Appréhender les étapes les prérequis du projet : l'organisation en interne, les territoires d'application, la relation Justice-Police-Préfecture.

Tarif : 260 € HT / 312 € TTC

La formation règlementaire

Cette formation est obligatoire pour obtenir l'agrément préfectoral. Son contenu est réglementé par un arrêté interministériel.

Durée : 10 heures soit 1 jour ½ Dates : 18 & 19 janvier ou 21 & 22 mai

Public : Le personnel candidat à l'assermentation

Objectifs :

- **Un contenu juridique, assez théorique que Sur&tis adapte aux réalités de l'environnement habitat collectif.**
- **Un contrôle de connaissances pour la délivrance du certificat de formation, pièce constitutive du dossier de demande d'agrément individuel.**

Tarif : 780 € HT / 936 € TTC

Le module complémentaire pratique & opérationnel

Le module complémentaire permettant de s'initier à la rédaction de procès-verbaux sur la base de cas pratiques

Durée : 7 heures soit 1 jour **Dates :** 4 juin ou 18 octobre

Public : le personnel ayant déjà reçu son agrément

Objectifs :

Module conçu sur la base d'exercices pratiques, à suivre idéalement dans les 6 à 8 mois qui suivent la formation règlementaire (période de délais administratifs de la procédure d'agrément et de prestation de serment.)

Apprentissage concret pour la rédaction des procès-verbaux dans les situations-types le plus fréquemment rencontrées.

Moment d'échanges et de questions – réponses afin de gagner en assurance et pouvoir mener

Un à bien ses nouvelles fonctions.

Tarif : 520 € HT / 624 € TTC

formation@suretis.com - www.suretis.com

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité à été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Action de formation